Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° NOR : MENH2611003N du 26/06/2026 parue au BO n° 30 du 23/07/2026, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2027;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/07/2025 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4472, en Sc. indus. de l'ingénieur option ingénierie des constructions, de la composante IUT de Béthune est mise en place au titre du recrutement 2027 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	AJOUGUIM	SOUKAINA	MCF	60
Mme	ALHAJ HASAN	OLA	MCF	60
M.	DEFER	DIDIER	PR	60
M.	DUBREU	CYRIL	AGREGE	H1416
M.	FRERE	ROMUALD	CERTIFIE	H1411
Mme	MACHUT	CECILE	MCF	32

Article 3 : Monsieur Didier Defer est nommé président de la commission d'affectation et Madame Cécile Machut est nommée vice-présidente de la commission d'affectation.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Présidente,

Signé le jeudi 22 octobre 2026,
A 16:50:56
Par Anne Daguet-Gagey, Présidente